

TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon UA 87-51 et 87-62

Procès-verbal de la **TREIZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 13 novembre 2018, à la salle 6 de l'Hôtel de ville de Lebel-sur-Quévillon



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 12 FEVRIER 2019

Table de GIRT de Lebel-sur-Quévillon

Présences aux rencontres du 13 novembre 2018



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Alain Poirier		François Gibeault	
Amélie Béchard	x		
Francis Perreault		François Denis	x
Denis Chiasson			
Guy Bilodeau			
Lucienne Major			
Paul Dixon			
Luc Bossé	x		
Jean-Sébastien Roy			
Serge Gauthier			
Éric Leduc			
Allan Saganash			
Chantal Plante			
Claude Blais			
Laurent Côté			
Frédéric Côté			
Steve Gaudreault			
Anik Boudreault			
Vicky Lavoie			
Véronique Belzile			
Valérie Roy			
Normand St-Pierre			

Observateur, invité	Présence
Martin Filion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Éric Labelle	x
Julien second	
Stéphane Ouellet	x

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ LABEL-SUR-QUÉVILLON

TREIZIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 12 h 30. L'animateur invite les membres à se présenter à tour de rôle.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'observateur du MFFP demande que le point 7 ne soit abordé qu'à partir de 14 h, car la coordonnatrice des PAFI-T ne sera disponible qu'à ce moment pour répondre aux questions.	Sur proposition de M. François Denis, dûment appuyé par M. Luc Bossé, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 février 2018	Aucun des délégués présents à la rencontre de février n'est présent à cette rencontre. Le procès-verbal ne peut être adopté. À la dernière rencontre, il n'y avait qu'un délégué. Cette rencontre a été tenue de façon informelle. L'animateur a fait un compte-rendu qui n'a pas besoin d'être adopté. Pour ce qui est du procès-verbal de la rencontre de février, l'animateur tentera de le faire adopter par courriel.	Transmettre le procès-verbal à M ^{me} Amélie Béchard et à M. Alain Poirier pour adoption.
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 juillet 2018	Aucun des délégués présents à la rencontre de juillet n'est présent à cette rencontre. Le procès-verbal ne peut être adopté. À la dernière rencontre, il n'y avait qu'un délégué. Cette rencontre a été tenue de façon informelle. L'animateur a fait un compte-rendu qui n'a pas besoin d'être adopté. Pour ce qui est du procès-verbal de la rencontre de février, l'animateur pourra le faire adopter par courriel.	Transmettre le procès-verbal aux membres présents à la rencontre de juillet pour adoption.
5. Correspondance	Une correspondance a été reçue de la société Osisko, concernant des travaux d'exploration minière prévus prochainement.	
6. suivi des enjeux	<p>L'animateur reprend en survol la grille des enjeux. Concernant les enjeux soulevés par le délégué représentant le groupe de travail conjoint, l'observateur du GNC fait un suivi des travaux en cours et des étapes à venir.</p> <p>L'enjeu de l'accès au territoire a fait l'objet de quelques développements au cours des derniers mois, dont la mise en ligne d'une carte interactive. L'animateur explique la manière de travailler avec cette carte et de transmettre des observations ou des demandes de modifications s'il y a lieu.</p> <p>Pour le moment, seul l'enjeu de l'accès au territoire peut être travaillé par la table de GIRT. Les enjeux mis sur la glace (surlignés en bleu) soulèvent quelques questionnements, notamment l'enjeu de l'encadrement</p>	<p>Suggérer de retirer certains enjeux de la grille, à commencer par l'encadrement visuel.</p> <p>Établir une catégorisation des enjeux pour distinguer ceux destinés à maintenir une veille de ceux pour lesquels des actions doivent être élaborées et entreprises.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>visuel. L'animateur suggère que les enjeux mis sur la glace depuis un certain temps, notamment suite à l'absence prolongée des délégués qui les ont soulevés, soient retirés de la grille. L'animateur fera une suggestion aux membres en ce sens.</p> <p>Concernant la qualité de l'eau, une question demeure en suspend pour le moment, à savoir s'il y a quelque chose relativement aux travaux forestiers, qui menace la qualité de l'eau. Personne n'a encore soulevé de préoccupation concrète en ce sens. Il s'agit encore probablement d'un enjeu orphelin qui pourrait éventuellement être retiré de la grille.</p> <p>L'enjeu d'harmonisation des différents usages soulève également un questionnement à savoir s'il est nécessaire de le maintenir dans la grille, étant donné que tous ont été informés qu'ils souhaitent être tenus informés de la programmation hebdomadaire des travaux forestiers, ils doivent demander aux BGA d'être inscrits dans leurs listes de diffusion. L'animateur indique qu'il n'y a pas d'autres actions à prendre, mais on souhaite plutôt maintenir une veille, comme avec l'enjeu du maintien des attributions forestières. Un délégué suggère de mettre ces enjeux dans une même catégorie.</p>	
7. PAFI-T 2018-2023 (MFFP)	<p>L'observateur du MFFP précise l'objectif de ce point qui est non pas de présenter le document, mais de répondre aux questions. L'animateur rappelle que le document est disponible dans la section « membre » des tables de GIRT. Les délégués ont jusqu'au 30 novembre pour émettre leurs commentaires dans le cadre de la table de GIRT. Les commentaires ainsi reçus doivent être partagés avec l'ensemble des délégués et ces derniers doivent avoir le loisir de réagir. Passé le délai du 30 novembre, les membres pourront émettre leurs commentaires dans le cadre des consultations publiques, mais à titre d'individus et non à titre de table de GIRT. L'animateur explique la distinction entre la consultation de la table de GIRT et la consultation publique. Les membres passent en survol très rapide le PAFI-T.</p> <p>Les membres discutent de la stratégie d'aménagement, notamment des volumes de travaux d'éducation de peuplements.</p>	
8. Modifications PAFI-O 2018-2023	L'observateur du MFFP mentionne que 95 % des modifications apportées au PAFI-O concernent des travaux sylvicoles non commerciaux. Cela représente environ 4 000	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>ha de scarifiage, à peu près l'équivalent en travaux de reboisement et environ 2 000 hectares d'éducation de peuplements. Le type et la proportion des travaux ajoutée au PAFI-O sont sensiblement d'un même ordre de grandeur d'une unité d'aménagement à l'autre. Le MFFP et les BGA reçoivent souvent des demandes d'harmonisation en lien avec la période de chasse. Ils souhaitent que les maîtres de trappe priorisent leurs secteurs le plus sensibles et suffisamment d'avance pour que cela puisse être pris en compte dans la planification opérationnelle.</p>	
<p>9. Rapport de consultation publique</p>	<p>Relativement aux deux UA de la table de GIRT (UA 087-51 et 087-62), le MFFP n'a reçu qu'un seul commentaire. Le commentaire concerne le lac de la Ligne. Le citoyen demandait qu'il n'y ait pas de récolte dans son secteur de chasse et mentionnait qu'il n'y avait pas assez de reboisement. Une partie de son secteur de chasse est passé au feu cet été et fait maintenant l'objet d'un plan spécial de récupération. Le bois vert ne sera pas récolté. Les bois récoltés sont destinés à Produits forestiers Résolu et au BMMB pour environ 50 000 à 60 000 mètres cubes chacun, et à Barrette-Chapais, pour un volume d'environ 160 000 mètres cubes.</p>	
<p>10. Calendrier des rencontres</p>	<p>Le calendrier 2019 comporte 4 plages de rencontres. L'animateur demande aux participants de choisir une semaine dans chacune des plages qui leur apparaît les plus propices. Un membre mentionne que pour lui, les deux premières plages ne présentent aucune contrainte. Le début septembre lui apparaît moins contraignant que la fin août. L'animateur recevra d'autres précisions s'il y a lieu, au plus tard au début décembre.</p>	
<p>11. Points d'information et demandes des délégués</p>		
<p>12. Levée de la rencontre</p>	<p>La rencontre se termine à 14 h 30.</p>	<p>Sur proposition de M. François Denis, dûment appuyé par M. Luc Bossé, il est unanimement convenu de lever la rencontre.</p>

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaires de garantie d’approvisionnement
BMMB :	Bureau de la mise en marché des bois
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-O :	Plan d’aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T :	Plan d’aménagement forestier intégré tactique
UA :	Unité d’aménagement